

Réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 8 novembre 2019.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Céline FIEVET, Claude IMBERT, Emmanuelle MAGNIEN ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Arnaud LEGRAND, Jean-Louis GONON, Matthias MANGANELLI, Xavier LAVINA, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Secrétaire de séance : Mr Cyrille TOULOUSE.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2019. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR :

- **Modification des statuts du Syndicat des Eaux du Tonnerrois.**
- **Questions diverses.**

I - SET : Modification des statuts du Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Délibération n° 56-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-18,

VU la délibération du Comité Syndical n° 55-2019 du 4 juillet 2019 portant modification des statuts,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » en date du 2 juillet 2019,

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises ont été atteintes et que les modifications statutaires sont validées et la compétence SPANC transférée au Syndicat le 1 janvier 2020,

VU la délibération du Comité Syndical n°72-2019 du 29 octobre 2019 portant modification des statuts (adhésion de la CCLTB

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications des statuts du syndicat :

- **Article 1** : Rajout de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne.
- **Article 2** : Représentation au comité syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

➤ **ADOpte** le projet de statuts du Syndicat annexé à la présente délibération,

➤ **PREND ACTE** du fait que cette modification entraîne l'adhésion de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne à la compétence « assainissement Non Collectifs » au 1^{er} janvier 2020 et la modification des articles 1 et 5.1 des statuts.

II- Divers

1/ Information sur l'état d'avancement du pylône téléphonique

2/ Vœux du Maire et du Conseil Municipal, le 17 janvier 2020

3/ Repas de la nouvelle année, le 19 janvier 2020

4/ Informations sur les affouages

5/ Bleuets du 11 novembre 2019 : 40,10 €

DÉLIBÉRATION PRISE

56-2019 : SET- Modification des statuts du syndicat des Eaux du Tonnerrois

Séance levée à 21 h 15.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			

